

Violence et INTIMIDATION



ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs activités et ateliers sont dispensés afin de prévenir l'intimidation et la violence.

Parmi ceux-ci, notons :

1. La présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité;
2. La formation des membres de l'équipe-école;
3. Des capsules psycho-éducatives;
4. Le camp d'estime de soi (1^{re} secondaire);
5. Les conférences sur les différences (1^{re} secondaire);
6. Les diverses activités offertes par l'agente sociocommunautaire associée au Collège (tous les niveaux);
7. Des conférences sur l'intimidation et sur la cyberintimidation;
8. Des vidéos, des tournées de classes et des discussions variées.

CONSIGNES AUX ÉLÈVES

MESURES ET INTERVENTIONS

AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION / TÉMOIN COMPLICE

Tout élève **auteur d'un acte de violence ou d'intimidation** est passible de **sanctions**.

Tout **témoin complice** qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de **sanctions**.



Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. La communication aux parents;
2. Une trace au dossier de l'élève;
3. L'application du code de vie et de l'échelle des niveaux d'intervention;
4. La suspension à l'interne d'un à cinq jours;
5. Un travail de réflexion;
6. Une lettre d'excuses;
7. Un contrat d'engagement;
8. La mise en place d'un plan d'intervention;
9. Une rencontre avec l'agent sociocommunautaire;
10. Une rencontre avec l'enquêteur jeunesse;
11. Le dossier de l'élève mis à l'étude;
12. L'expulsion.

TÉMOIN

L'**élève témoin** a le devoir de **dénoncer** une situation de violence ou d'intimidation.

1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;
2. La confidentialité;
3. Un support, un soutien et une protection.



VICTIME

Toute **victime** a droit à un **soutien**, à une écoute et à une réparation.



Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme :

1. Une rencontre dans les 24 à 48 heures avec un intervenant de l'équipe-école;
2. Une protection adéquate;
3. Le soutien et l'écoute;
4. Des outils d'aide diversifiés.

DÉFINITIONS IMPORTANTES

Auteur d'un acte ou témoin complice de harcèlement, de violence ou d'intimidation

Toute personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou témoin complice d'un acte de harcèlement, de violence ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

Cyberintimidation

Situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tels qu'un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire, afin de blesser quelqu'un.

Harcèlement

Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

3 CRITÈRES:

1. Répétition
2. Inégalité des rapports de force
3. Engendrer des sentiments de détresse

Témoin

Toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

Victime

Toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.